



## Probleme de facturation magasin boulanger

Par **Thierryf77**, le **28/03/2010 à 13:59**

Bonjour,

J'ai acheté un téléviseur à led ainsi qu'un ensemble home cinéma (amplificateur et enceintes) dans un magasin boulanger. Lors du jour de l'achat quelques éléments manque donc je ne peux pas retirer le matériel de suite. Je repasse donc quelques jours plus tard pour prendre le matériel en magasin, seulement le magasin m'annonce qu'il manque l'amplificateur qui n'est pas encore arrivé en stock magasin. Je décide alors de prendre tout le reste (enceintes, tv et support mural tv) et je repasserai plus tard prendre l'amplificateur, donc je paye ce que j'emporte et décide de ne pas payer l'amplificateur de suite, et de le payer lors du retrait. Je me rend donc encore quelques jours plus tard en magasin pour récupérer mon amplificateur et au moment de payer on m'annonce que je doit plus payer les 680€ prévu mais au contraire que c'est le magasin qui me doit 180€ pour un trop perçu (ce qui est surement du a une mauvaise manipulation de la caissière, car je devais effectivement payer l'amplificateur), donc on me rends 180€ et me fait signer les papier de retrait et d'achat de l'amplificateur. Je rentre chez moi, et reçoit un coup de téléphone m'annonçant que je doit retourner en magasin régler l'amplificateur qui n'a pas été payé suite à une erreur de la caissière. Ma question : suis je obligé de retourner en magasin pour régler l'amplificateur maintenant que la transaction est terminée ? Y a t'il une loi qui m'oblige ou pas de retourner en magasin payer le matériel suite à leur erreur ?

merci.